

860

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

Nom du Produit : 860**Autres Moyens d'Identification :** Pâte de Silicone Thermoconductrice ; Silicone Heat Transfer Compound**N° de Pièces Connexes :** 860-4G, 860-60G, 860-150G, 860-1P, 860-3.78L, 860-1G, 860-5GPSW

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : pâte thermoconductrice**Usage contre-indiqué :** Sans objet

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

FabricantMG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA**Téléphone :** +1-800-340-0772**Téléphone :** +1-905-331-1396**FAX :** +1-800-340-0773**FAX :** +1-905-331-2682**COURRIEL :** support@mgchemicals.com**WEB :** www.mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)


Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

860
Section 2 : Identification des Dangers
Classification des Matériaux Chimiques Dangereux
Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Dangers pour le Milieu Aquatique Chronique	1	Attention	Environnement

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	ATTENTION
Symboles	Mention de Danger
	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Prévention	Conseils de Prudence
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Conseils de Prudence
P391	Recueillir le produit répandu.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu et récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

860

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
1314-13-2	oxyde de zinc	70%
112945-52-5	silice amorphe, fumée, sans cristaux	3%

Section 4 : Premiers Soins*Condition d'Exposition* *Code SGH: Conseils de Prudence***EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** P305 + P351 + P338**Symptômes Immédiat** *rougeur, irritation légère***Intervention** Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU** P302 + P352**Symptômes Immédiat** *irritation légère***Intervention** Laver abondamment à l'eau.**EN CAS D'INHALATION** P304 + P340**Symptômes Immédiat** *toux, irritation des voies respiratoire***Symptômes Différés** En cas d'exposition aux fumées métalliques : des symptômes de fièvre des fondeurs peuvent survenir de 4 à 12 heures après l'exposition initiale.**Intervention** Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.**EN CAS D'INGESTION** P301 + P330, P331**Symptômes Immédiat** *faible toxicité : douleur abdominale, diarrhée, nausée, vomissement***Intervention** Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

860**Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie****Moyens d'extinctions**

En cas d'incendie : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.

Non inflammable ou combustible, mais brûle si impliqué dans un incendie.

Danger Spécifiques

Dans un incendie, ce produit peut libérer des fumées d'oxydes de métal.

L'exposition aux fumées d'oxydes de zinc peuvent provoquer une fièvre des fondeurs. Les symptômes d'une fièvre des fondeurs peuvent survenir de 4 à 12 heures après l'exposition initiale.

Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.

Produits de Combustion

Produit des oxydes de carbone (CO, CO₂), des fumées métalliques d'oxydes de zinc (ZnO) et du formaldéhyde.

Pompier

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel**Protection Individuelle**

Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.

Précautions à Prendre pour l'Intervention

Éviter de respirer les fumées et les poussières. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou flames nues.

Précautions pour l'Environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.

Méthode de Confinement

Sans objet — pas aisément apte à l'écoulement

Méthode de Nettoyage

Collecter les déchets dans un récipient à déchets. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.

Méthode d'Élimination

Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

860

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Éviter de respirer les fumées ou poussières. Éviter le rejet dans l'environnement.
Manutention	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Recueillir le produit répandu.
Stockage	Sans objet

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle**Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle**

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
oxyde de zinc <i>poussières/brouillard</i>	ACGIH	2 mg/m ³	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	2 mg/m ³	Non établi
	Canada AB	2 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	2 mg/m ³	Non établi
	Canada ON	2 mg/m ³	Non établi
	Canada QC	2 mg/m ³	Non établi
<i>fumées poussières</i>	Canada QC	2 mg/m ³	Non établi
	Canada QC	10 mg/m ³	Non établi
silice amorphe	ACGIH	Non établi	Non établi
	U.S.A NIOSH	6 mg/m ³	Non établi
<i>poussières minéral</i>	U.S.A. OSHA PEL	20 mppcf	Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins).

Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA, et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

(mppcf) million de particules par pied cube d'air, à partir d'échantillons d'impacteur compté par des techniques de champ de lumière.

Suite de section sur la page suivante

860

Paramètres de Contrôles

Ventilation

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Puisque les poussières d'oxyde de zinc et de silice amorphe sont liées à la matrice de graisse, il ne présente pas de danger d'inhalation dans l'air sous conditions d'utilisation normale ou pour des situations d'urgence prévisibles.

Équipement de Protection Individuelle

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau

En cas de contact probable, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire

Si exposé aux fumées ou poussières au-dessus des limites d'expositions, utiliser un masque respiratoire respectant les normes locales, régionales et nationales.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

860
Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Solide	Limite Inférieure d'Inflammabilité^{a)}	Sans objet
Apparence	Pâte blanche	Limite Supérieure d'Inflammabilité^{a)}	Sans objet
Odeur	Aucune	Pression de Vapeur @20 °C	Non disponible
Seuil d'Odeur	Sans objet	Densité de Vapeur	Non disponible
pH	Non disponible	Densité Relative @25 °C	2.40
Point de fusion/ Point de Congélation	Non disponible	Solubilité Dans l'Eau	Insoluble ^{a)}
Point d'Ébullition Initial	>300 °C [>572 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Non disponible
Point d'Éclair	260 °C [500 °F]	Température d'Auto-inflammation	Non disponible
Taux d'Évaporation	Non disponible	Température de Décomposition	Non disponible
Inflammabilité	Non inflammable	Viscosité @40 °C	Sans objet

a) Les constituants inorganiques sont très faiblement soluble

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Non disponible
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les flammes nues, les températures excessives, et les substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

860

Section 11 : Données Toxicologiques**Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Yeux	Peut provoquer de la rougeur et légère irritation.
Peau	Peut provoquer une légère irritation de la peau.
Inhalation	Peut causer une toux, une irritation des voies respiratoires. L'exposition aux fumées d'oxydes de zinc peuvent provoquer une fièvre des fondeurs. Les symptômes d'une fièvre des fondeurs peuvent survenir de 4 à 12 heures après l'exposition initiale.
Ingestion	Faible toxicité : douleur abdominale, diarrhée, nausée, vomissement
Chronique	Non disponible

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
oxyde de zinc	7 950 mg/kg Rat	Non disponible	2 500 mg/m ³ Souris 4 h
silice amorphe	3 160 mg/kg Rat	Non disponible	Non disponible

Note : Les limites toxicologiques de la base de données d`ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Suite de section sur la page suivante

860**Autre Effets Toxiques**

Corrosion/irritation de la peau	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions/irritation des yeux	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Cal Prop 65, ou NTP.
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles — exposition unique	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles — exposition répétées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger d'aspiration	Sans objet. Il n'y a pas de composant de catégorie 1 et la viscosité cinématique du mélange est de >20.5 mm ² /s à 40 °C.

860

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Contient des particules d'oxyde de zinc de taille inférieure à 1 µm mais supérieure à 100 nm (supérieure aux nanoparticules), qui libèrent des niveaux de zinc ionique qui sont très toxiques pour l'environnement.

Selon les données disponibles, le fluide polydiméthyle de siloxane et la silice amorphe ne sont classés comme substances toxiques pour l'environnement selon les critères SGH.

Écotoxicité Aiguë

Voir l'écotoxicité chronique

Écotoxicité Chronique

Catégorie 1

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

Non disponible

Autres Effets

Exclusion de composés organiques volatils (COV) par les règlements EPA et LCPE.

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

860
Section 14 : Information Relatives au Transport
Voie Terrestre
Référent aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. USA DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Tailles moins de 450 kg

860-4G, 860-60G, 860-150G, 860-1P, 860-3.78L, 860-1G

NON RÈGLEMENTÉ sous le TMD par la disposition particulière 99

Tailles supérieures à 5 kg (É.-U.)

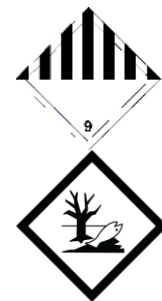
860-5GPSW

Numéro UN : UN3077

Appellation Réglementaire :
 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)

Classe : 9

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Oui


Tailles de 5 kg ou moins

NON RÈGLEMENTÉ par 49 CFR par la disposition particulière 171.4 (c)(2)

Dispositions Particulière 99 (2) : Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.

Suite de section sur la page suivante

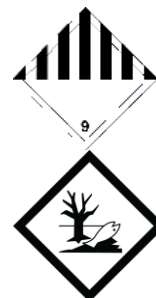
860**Voie Aérienne****Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**

Tailles de 5 kg ou moins

860-4G, 860-60G, 860-150G,
860-1P, 860-3.78L, 860-1G**NON RÈGLEMENTÉ**Sur le bordereau d'expédition,
écrire : "Non restreint, selon la
disposition spéciale A197"

Tailles supérieures à 5 kg

860-5GPSW

Numéro UN : UN3077**Appellation Réglementaire** :
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT
DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)**Classe** : 9**Groupe d'Emballage** : III**Polluant Marin** : Oui**Disposition Particulière A197** : Ces substances, lorsqu'ils sont transportés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou interne de moins de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant une masse nette de 5 kg ou moins pour les matières solides, ne sont pas soumis aux autres dispositions du présent règlement prévues pour les emballages qui répondent aux dispositions générales 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

860**Voie Maritime****Référencer au Règlement IMDG.**

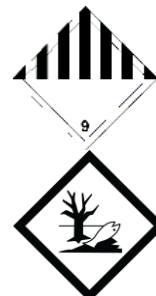
Tailles de 5 kg ou moins

860-4G, 860-60G, 860-150G,
860-1P, 860-3.78L, 860-1G**NON RÉGLEMENTÉ**

par 2.10.2.7

Tailles supérieures à 5 kg

860-5GPSW

Numéro UN : UN3077**Appellation Réglementaire** :
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT
DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)**Classe** : 9**Groupe d'Emballage** : III**Polluant Marin** : Oui

2.10.2.7 : Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou interne de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou interne de 5 kg ou moins pour les matières solides ne sont pas soumis à toute autre disposition du code présent pertinent aux polluants marins à condition que les emballages sont conformes aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8. Dans le cas des polluants marins répondant également aux critères d'inclusion dans une autre classe de danger, toutes les dispositions du présent code relatives à des risques supplémentaires continuent d'appliquer.

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

860**Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

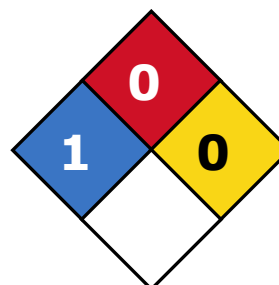
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA**Autres Classifications****Codes[®] HMIS**

SANTÉ :	1
INFLAMMABILITÉ :	0
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA[®]

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modéré) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances qui sont répertoriées comme des polluants atmosphériques dangereux.

Suite de section sur la page suivante

860**EPCRA** (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient de l'oxyde de zinc (un composé de zinc) qui est assujettie aux exigences de déclaration de la section '313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372'.

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive)

Ce produit ne contient pas de substances connues comme étant répertoriées en Californie.

Europe**RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de di butyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le département de réglementation de MG Chemicals

Date de Révision 20 avril 2023

Annule et Remplace 26 février 2020

Changement Effectué : Changement du numéro d'urgence et de la section des transports.

Références

1) ACGIH 2022 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2022).

Suite de section sur la page suivante

860**Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Minimal <i>Publiée</i> (en anglais = <i>LCLo</i>)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = <i>TCLo</i>)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : 1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.